



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT**

DECISION DU 06/05/2024 N° D2024-30

Nomenclature : 7.5

**Acte accompli dans le cadre de la délégation  
donnée par le Conseil au Président**

**Objet :** Modification du plan de financement et des demandes de subvention pour la ludification du bike park

**Le Président de Haut-Bugey Agglomération,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation de « solliciter toute aide financière ou subvention pour les projets prévus par le budget », à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'Agglomération ;

**PREAMBULE**

Le Bike Park est intégré dans l'axe 1 de la stratégie VTT : Aménager, fédérer les sites de pratiques VTT autour de leur complémentarité.

Cet axe vise à renforcer l'offre VTT et améliorer les sites de pratiques, en agissant en premier sur des sites structurants ou à forts potentiels. Aussi, le programme d'actions propose de finaliser la piste verte du Bike Park et de renforcer la zone ludique. Les aménagements prévus doivent répondre à des enjeux stratégiques et des objectifs opérationnels :

- Augmenter la fréquentation ;
- Atteindre le grand public et rendre l'équipement plus accessible à la clientèle en séjour, en recherche d'activités de pleine nature, de grands espaces, de points de vue, mais aussi parfois en sensations fortes et d'amusement ;
- Renforcer la diversification des pratiques et créer une piste VTT DH verte adaptée pour accueillir un public plus large, en particulier les familles, enfants et débutants, comme les scolaires ;
- Améliorer la piste bleue de niveau intermédiaire pour garantir une vraie diversité de pratique ;
- Rénover la zone d'initiation, particulièrement la bande de roulement pour maintenir un niveau de service minimum ;

- Continuer à améliorer la notoriété du site ;
- Changer l'image du site qui reste perçu comme un site réservé aux sportifs.

Le cout global du projet s'élève à 30 088€ HT. Plusieurs aides ont été sollicitées fin 2023, notamment auprès du Département de l'Ain. Il apparait qu'au vu du projet, l'Etat (FNADT) peut cofinancer les travaux en 2024, ce qui porterait le taux d'aide global à 65%.

### DECIDE

**Article 1** : de solliciter les subventions auprès du Département de l'Ain et de l'Etat (FNADT)

**Article 2** : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Le Président

Michel MOURLEVAT



A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Mourlevat", written over a horizontal line.